

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3564

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3564

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Attribution d'une subvention à l'association Fréquence Ecoles pour le Programme Super Média année 2019
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

II – Contexte

Fréquence Écoles est une association lyonnaise qui accompagne depuis 20 ans les publics dans l'évolution des usages numériques et le développement des compétences numériques pour tous. Les publics cibles sont principalement les jeunes, les familles, les professionnels socio-éducatifs et les enseignants. Fréquence écoles organise des événements populaires d'éducation au numérique (Super demain), produit des contenus pédagogiques et dispense des formations.

La Métropole de Lyon a soutenu l'action « Super demain » depuis la création du dispositif en 2016, au titre du plan d'éducation au développement durable.

Depuis 2018, la Métropole a renforcé son partenariat avec Fréquence écoles au titre de son action de médiation numérique, dans le cadre de la démarche Métropole Intelligente, en particulier dans les quartiers prioritaires. À ce titre, la Métropole a attribué son soutien à l'Association Fréquence Écoles pour l'organisation de Super demain à hauteur de 25 000 € en 2016 et 2017, 50 000 € en 2018, 65 000 € en 2019.

En 2018, Super demain comprenait un évènement central et 3 évènements "Hors les murs" en quartier politique de la ville, et a rassemblé plus de 4 500 personnes dont une majorité de familles, 600 collégiens et 480 professionnels de l'éducation.

II – Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon : Renforcer les actions de médiation numérique auprès des familles

Dans le cadre de sa démarche Métropole Intelligente, la Métropole de Lyon accompagne les territoires et les publics dans la transition digitale. Le numérique est partout, il concerne tous les publics, tout le temps.

La population, les familles et en particulier les publics les plus fragiles ont besoin d'appui et d'accompagnement dans l'appropriation des outils, des compétences, des usages et des enjeux du numérique, afin que le numérique soit une opportunité de développement et un facteur de qualité de vie pour tous.

La médiation numérique concerne de nombreux domaines d'action et de compétences de la Métropole de Lyon : l'action éducative (collège), culturelle (bibliothèque, l'accompagnement social (accès aux droits), l'insertion professionnelle, le développement des services numériques (ergonomie), l'éducation populaire (politique de la ville), la participation citoyenne etc.

En complément d'autres actions menées par la Métropole de Lyon, le dispositif « Super Média » répond à un enjeu de développer des dispositifs et contenus pédagogiques à destination de la population – notamment des familles – pour répondre aux questions que pose le numérique et accompagner les usages.

III – Programme d'action et plan de financement prévisionnel pour le développement de Super Média

Super Média concerne le développement d'un média en ligne pour répondre aux questions des parents, du grand public posées par le développement du numérique dans notre quotidien. Avec ce projet, l'Association Fréquence écoles souhaite proposer un média en ligne accessible au plus grand nombre, pour diffuser des contenus et des regards éducatifs sur l'appropriation du numérique par le grand public.

Pour développer Super Média, les étapes de travail prévues sont :

- l'animation d'un comité éditorial : inspiré des méthodes du co-design, ce comité éditorial permet aux experts et spécialistes de l'éducation aux médias numériques ainsi qu'à des représentants des publics cibles de concevoir la ligne éditoriale et la liste des contenus à produire. La méthode d'animation favorise la participation de tous.

- réalisation d'un état de l'art et conférence de rédaction : production de listes d'outils, d'acteurs à interviewer, de ressources identifiées.

- accompagnement de la refonte du site et structuration de l'architecture : création d'une architecture répondant aux enjeux des publics, et au cadre des publications. Analyse des usages. Conseil en éditorialisation et dans le choix du système de gestion des contenus.

- production des contenus et mise en ligne : encadrement, animation et rémunération d'un réseau de journalistes, graphistes et réalisateurs spécialiste de l'accompagnement des pratiques numériques et médiatiques pour la production des contenus. Suivi de la publication. Relais sur les réseaux sociaux.

- production de critiques pédagogiques : analyse via une grille de questionnement éducative des dernières sorties jeux-vidéo, et applications conçues pour les enfants et les familles.

Budget prévisionnel de Super Média et plan de financement

Budget prévisionnel de fonctionnement 2019			
Achats (prestations de services, matériel etc.)	49 500€	Prestation de service (vente d'espaces)	6 000€
Documentation	5 000€	Subvention Ministère de la Culture	30 000€
Autres services extérieurs (publication, déplacements etc.)	16 000€	Subvention Fondation FREE	10 000€
Charges de personnel	33 500€	Subvention Banque des territoires	8 000€
Charges de fonctionnement	10 000€	Subvention Agence du Numérique	20 000€
		Subvention Métropole de Lyon	40 000€
Total des dépenses	114 000€	Total des recettes	114 000€

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'Association Fréquences Écoles pour le projet « Super Média » en 2019.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Fréquence Écoles pour son programme d'actions durant l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Fréquence Écoles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.
.